****

**Conditions générales de ventes des randonnées et stages**

*1.* ***Lieux de départ et début de randonnée/ stage équitation*** *:*

**Les lieux de départs et / ou d’arrivée de de nos randonnées diffèrent selon la destination et l’organisation de chacunes.**  .Ils sont indiqués sur les fiches descriptives de chaque randonnée.

Sur certaines randonnées une demi- journée de préparation est organisée avant le départ.

Ceci en vue :

∙ D’établir un premier contact avec le groupe,

∙ De vous attribuer vos chevaux et de prendre un premier contact avec eux

∙ De vous montrer l’équipement des chevaux , matériel spécifique au voyage à cheval surtout sur les séjours en autonomie totale.

**Les départs sur toutes les randonnées de 2 à 3 jours sont assurés à partir de 3 inscrits**

**Les départs sur toutes les randonnées de plus de 3 jours et les stages sont assurés à partir de 4 inscrits.**

Les stages d’équitation pour les plus jeunes ( durant les vacances scolaires) ont lieu dans la vallée du Haut Bréda . Heure et lieu de rendez vous vous seront notifié sur la fiche descriptive de chaque stage.

**2. *Inscriptions :***

**Options de réservation :**

Suite à votre demande d’inscription sur une randonnée et ou stage nous vous enverrons une fiche d’inscription et les papiers administratifs à remplir.

Sans réception des documents nécessaire à votre inscription définitive dans un délai **de 3 semaines** votre option de réservation sera considérée comme caduque et la place attribuée à une autre personne.

**Réservation définitive :**

 Votre inscription ou celle de votre enfant sur une randonnée ou stage est effective à partir du moment où nous recevons à : **Crinières aux vents 64 Rue des Peintres 38580 Le haut Bréda/ La Ferrière**

- La **fiche d’inscription à la randonnée ou au stage choisi**

**- La souscription d’une licence à la Fédération Française d’équitation est obligatoire que vous participiez à une randonnée ou à un stage.Soit vous possédez une licence annuelle d’équitation ( fournir une copie de la licence ou son numéro) soit nous pouvons vous souscrire une licence verte ( 10€/pers) d’une durée de validité d’un mois; ( fournir votre adresse, date de naissance)**

**-Pour les mineurs: En plus les fiches d’autorisation parentale de participation à la randonnée ou stage et une fiche sanitaire de liaison**

**-Le chèque d’arrhes de réservation de 30 % du montant total du séjour**

Le **solde** de la randonnée ou stage est exigible **3 semaines avant le départ, au plus tard le jour de l’arrivée au séjour.**

 Les inscriptions sont prises jusqu’à **10 jours** avant la date de départ. Dans ce cas le solde de la randonnée sera exigible lors de votre inscription.

***3. Annulation :***

En cas d’annulation de votre part survenant :

∙ **Plus de 30 jours avant le départ** : pour constitution des frais de dossier nous conserverons une somme de 30 euros, le restant de vos arrhes vous sera remboursé.

∙ **Moins de 30 jours avant le départ** : la totalité des arrhes sera retenue.

∙ **Moins de 8 jours avant le départ**, ou en cas de non présentation au départ, en cas d’abandon au cours de la randonnée : la totalité du montant de la prestation vous sera retenue. **Les participants ne pourront en aucun cas prétendre à une indemnité**.

En cas d’annulation de notre part :

Pour des raisons indépendantes de notre volonté (maladie, très mauvaises météo, nombre insuffisant de participants) la prestation peut être annulée au dernier moment, ou modifiée dans son parcours, sa durée, sa destination. Vous en serez alors informé .Si, suite à ces modifications vous ne souhaitez pas prendre le départ sur la randonnée votre prestation sera remboursée ou les sommes engagées allouées sur un autre départ**.**

#####  Les causes d’annulation étant indépendantes de notre volonté, les participants ne pourront prétendre à aucunes indemnités, ni réclamations.

1. ***Tarifs* :**

**Les tarifs des randonnées comprennent** :

∙ la location du cheval et de son matériel complet (selles et bagagerie)

∙ la prestation du guide,

∙ les repas et hébergements tel que décrit dans la fiche descriptive, de vous- même et de votre cheval du jour d’arrivée au jour de départ,

∙ les frais d’intendance ou occasionnés par son substitut à 4 pattes,

∙ la mise à disposition des tentes et de tout le matériel de camping (sauf tapis de sol et duvet) lors des randonnées en bivouac.

**Les tarifs ne comprennent pas** :

∙ Vos frais de transports avant et après votre séjour ou randonnée

 Les frais de nuitées avant et après votre randonnée si vous souhaitez arrivée plus tôt ou prolonger votre séjour ( voir au cas par cas selon les séjours)

∙ Toutes vos dépenses personnelles au cours du séjour (apéritifs, vins, digestifs dans les gîtes si non compris dans le repas, achats divers, visites supplémentaires non incluses dans la prestation).

.Les frais de nuitées supplémentaires en gîte décidé par l’accompagnateur au cours du stage ou randonnée en cas de mauvaise météo atteignant la sécurité du groupe.

∙ Les frais de rapatriement à votre véhicule sur les randonnées en ligne ou les points de départ et d’arrivée ne sont pas les mêmes. ( grands voyage de printemps et d’été)

.Les frais de transports des chevaux sur certains séjours dont le cout sera partagé entre les cavaliers et varieront selon les distances et les tarifs du transporteur. ( selon randonnées entre 20 et 50 €/pers)

.Si vous êtes un groupe et souhaitez une destination particulière les frais de transports des chevaux seront comptabilisé en supplément du coût de votre randonnée.

**Remises, réduction :**

**5 % de réduction pour :**

Inscription prise plus de deux mois au moins avant le départ, famille de 2 personnes, groupe constitué de 3 personnes s’inscrivant sur un même séjour.

**10% de réduction pour :**

Cavaliers adhérents inscrits sur des cours d’équitation annuel, Groupe constitué d’au moins 5 personnes, partir de 10 jours de randonnées ou stages effectués avec nous.

 **100%** du tarif :

Inscription prise moins de deux mois avant le départ, aucunes des autres conditions remplies.

**Avantages non cumulables**

***5. Assurance et licence* :**

∙ La structure est assurée en responsabilité civile. Sa responsabilité est engagée uniquement en cas de faute de sa part sur un accident.

∙ **Les cavaliers devront être titulaires de leur propre assurance individuelle accident pour la pratique de l’équitation ou de la licence fédérale de l’année en cours. Un document l’attestant devra être fourni lors de votre inscription.**

∙ La FFE délivre des assurances vacances pour les cavaliers pratiquant l’équitation temporairement sur les périodes estivales. (validité 1 mois, coût 10 euro).Nous vous souscrirons, la veille du départ sur votre séjour une licence vacances au cas où vous n’ayez pas d’assurance.La licence sera enregistrée sous voie dématérialisée.

***6. Sécurité***

 **Rappel : Pour les mineurs le port de la bombe est obligatoire.**

**Pour les adultes le port du casque d’équitation ou d’un chapeau renforcé est vivement conseillé . Les adultes ne désirant pas porter de casque lors de la randonnée devront signer une décharge dégageant ainsi la responsabilité du centre et de l’accompagnateur en cas d’accident.**

 Les règles de sécurité à observer au cours de la randonnée seront transmises aux cavaliers avant le départ.

Il est du devoir de chacun( e) de les respecter afin d’assurer le bon déroulement du séjour.

En cas de manquement de respect à ses règles de base**,** l’accompagnateur restera seul décideur de la suite à apporter à la randonnée ou à la suite de la participation au stage**. Les personnes mettant en danger la sécurité du groupe seront exclus de l’activité et aucun remboursement, ni indemnités ne seront envisageable.**

******

***7. Vols et perte :***

 Chacun est responsable de ses effets personnels**.**

**Pensez à personnaliser les affaires de vos enfants .**

 **La structure ne pourra être tenue responsable en cas de perte ou de vol.**

 Si nous retrouvons votre matériel à la fin du séjour après votre départ et vous le renvoyons par voie postale vous serez redevable des frais engagés par cet envoi.

***8. Animaux :***

 Les animaux familiers et plus particulièrement les chiens **ne peuvent être acceptés sur les randonnées.**

A notre plus grand regret.

***9. Cavaliers propriétaires :***

Les chevaux de « Crinières aux vents » forment un troupeau solidaire puisqu’ils passent la totalité de leur temps ensemble, que ce soit au parc ou au travail. L’intégration d’un cheval « étranger » comporte certains risques que le cavalier se doit d’avoir conscience et d’assumer. Il en résulte donc que :

.**Les cavaliers propriétaires sont acceptés sur les randonnées le précisant**. Les chevaux de propriétaires ne sont pas acceptés sur les grands voyages de printemps et d’été.

.Le ou les chevaux devront être assurés en **responsabilité civile, être vaccinés, pucés et signalés. Ces documents seront exigibles à l’inscription.**

**Merci de me téléphoner si vous souhaitez partir avec votre cheval**

**Au plaisir de vous accueillir vous vos enfants sur un de mes séjours.**

**Sophie**